

## « L'absence de sélectivité n'est pas l'égalité »

Sur un sujet souvent considéré comme tabou, la sélection à l'entrée de l'Université, Gaële Goastellec<sup>1</sup> va à l'encontre des idées reçues. Lors d'une conférence organisée le 19 octobre par le CSO<sup>2</sup>, la sociologue, auteur d'une étude comparative sur les pratiques de sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur aux Etats-Unis, en Indonésie et en France, a mis en évidence le manque de reconnaissance « et donc la difficile pondération » des inégalités en France.

La cause ? Selon elle, l'absence « officielle » de sélection en premier cycle. « L'examen unique de sélection [pratiqué aux Etats-Unis et en Indonésie] laisse ouverte la porte des meilleures universités », alors que la France « introduit discrètement du mérite là où l'égalité est supposée », analyse-t-elle. Ainsi, les universités, et plus encore les départements, établissent des processus de « spécification du recrutement » décourageant certains candidats<sup>3</sup>. De fait, les étudiants des catégories sociales favorisées se dirigent plus massivement que les autres vers les filières sélectives et longues ou les grandes écoles<sup>4</sup>.

Selon elle, la sélection en France s'opère en cours d'études : inégalité dans l'obtention du DEUG<sup>5</sup>, enfants d'ouvriers trois fois moins représentés en troisième cycle qu'en premier cycle... « Selon les universités, le taux d'obtention du DEUG varie du simple au double, ajoute-t-elle. Cet effet d'établissement contredit le principe d'égalité des diplômes sur le territoire ».

Loin d'affirmer que les systèmes ouvertement sélectifs sont exempts d'inégalités, Gaële Goastellec déclare qu'ils ont au moins l'avantage de les rendre visibles et de tenter d'inventer des modes de compensation adéquats.

---

<sup>1</sup> LAPSAC-CADIS, Bordeaux 2. Pour en savoir plus : [www.sciences-po.fr](http://www.sciences-po.fr)

<sup>2</sup> Centre de sociologie des organisations (CSO). Séminaire sur l'enseignement supérieur.

<sup>3</sup> Par des procédures administratives lourdes

<sup>4</sup> 52.2 % des CPGE, contre 5.8 % des enfants d'ouvriers.

<sup>5</sup> 40.7 % pour les catégories populaires à plus de 50 % pour les catégories supérieures (MEN, 2002).